

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N°AP_2025_0205

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Arrêté Permanent

6.1 Police Municipale

ARRÊTÉ PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT DE VOIRIE COMMUNAL VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

Considérant qu'il importe de définir les règles de protection du domaine public quant à ses limites, à sa propreté et aux conditions de son occupation privative,

Considérant la nécessité de réglementer et de coordonner l'exécution des travaux sur les voies publiques afin de sauvegarder le patrimoine domanial et d'assurer la sécurité des usagers et la fluidité de la circulation,

Considérant que le règlement de voirie en vigueur en date du 29 mars 1989 doit être mis à jour par une nouvelle rédaction conforme aux textes en vigueur et mieux adapté aux exigences de qualité du service public,

Considérant que la Ville de Cherbourg-en-Cotentin a décidé de procéder à l'élaboration de ce nouveau règlement de voirie afin d'améliorer la gestion de son patrimoine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Les dispositions annexées au présent arrêté constituent le nouveau règlement de voirie communale applicable à l'ensemble du domaine public routier de la ville de Cherbourg-en-Cotentin à compter du 1^{er} juillet 2025.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérécurrs citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 3 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Benoit ARRIVE

Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE

Date de signature : 16/07/2025

Qualité : M. le Maire